

# Règlement Financier Ligue Occitanie de Course d'Orientation

Mis à jour le 06/02/23

Ces règles ont été décidées en AG ou par le Comité Directeur de la ligue

## I Tarifs d'affiliation à la Ligue des comités départementaux et clubs

**Comités départementaux** : 1 € par licenciés du département au 31 décembre N-1

**Clubs** : 2 € par licenciés du club au 31 décembre N-1.

Lors de la création d'un club ou d'un comité départemental après le 30 juin, le club ne votera pas à l'AG qui suit, et il n'est donc pas exigé de cotisation à N.

Dans le cas d'une création avant le 1<sup>er</sup> juillet, le club pourra voter à l'AG qui suit, et il sera redevable d'une cotisation minimum à N basée sur 3 licenciés.

## II - PASS'O : redevance LOCCO

Appliqué uniquement sur les courses régionales. Les régionales VTT O sont exonérées pour aider au développement de cette pratique.

Nouveaux types de Pass'O et redevance ligue à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022:

Pass'Compét (ou Pass'Event)	Pass'Découverte Compétition	Pass'Loisir Santé
1,60 €	0,50 €	0,30 €

## III - CARTOGRAPHIE

La subvention attribuée par la ligue ne doit pas dépasser 25 % du budget total réel, avec une dérogation à 50 % pour la première carte d'un club. Dans le cas où le total des demandes dépasse l'enveloppe budgétaire de l'année, une répartition de l'aide au prorata de ces demandes sera effectuée.

### Critères à prendre en compte :

- Course régionale en priorité (après sa tenue afin de juger de la qualité de la cartographie), et éventuellement nationale si le budget cartographique de la Ligue le permet.
- Course du Tour National Urbain
- Carte déclarée FFCO

### Tarifs plafonds par kilomètre carré (CODIR du 07/01/2020)

Le pourcentage de 25% ou 50 % sera appliqué dans la limite d'un plafond de facturation de 1000€ (forêt classique ou sprint) ou 1500€ (terrain complexe) par kilomètre carré. Ces plafonds sont décidés pour être appliqués à partir de 2020.

Nota : Les factures peuvent très bien dépasser ces plafonds, si le maître d'œuvre le décide, mais ces plafonds ont vocation à assurer une certaine équité dans la répartition de la subvention Ligue.

#### **IV- AIDE AUX NOUVEAUX OU PETITS(\*) CLUBS**

**Aide à la cartographie de proximité** : budget global de 500€/an pour aider au financement d'une carte de proximité, à destination de nouveau club (ou par défaut d'un petit club n'ayant aucune carte de proximité)

**Petit matériel** : 50 €

(\*) Petits clubs = 20 licenciés maximum

#### **V – FRAIS de DEPLACEMENT et d'HEBERGEMENT**

Les demandes doivent être accompagnées de justificatifs.

Taux de remboursement suivant barème fiscal + frais de péage et de parking éventuels.

**Formation** : Remboursement de 1/3 des frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires.  
Remboursement de la totalité des frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

**Séminaires et formations nationaux** : Remboursement de 1/3 des frais de déplacement des participants (hors hébergement) si non pris en charge par la FFCO

**DAR** : Remboursement des frais de déplacement (hébergement à la charge de la structure organisatrice). En cas de courses sur un week end, et si le DAR participe à l'une des 2 courses le remboursement est limité à 50% des frais de transport

**Stage jeunes**: Remboursement de 50% des frais d'hébergement des stagiaires

Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des encadrants, au prorata du nombre de jours où ils ont participé à une action d'encadrement.

**RDE** :

- *Organisation par la ligue, un club ou un CD de la ligue* :

Remboursement de la totalité des frais de déplacement et d'hébergement des encadrants, y compris les animateurs extérieurs à la Ligue.

Prise en charge par la ligue de 10 € par jeunes de la Ligue au titre de l'hébergement.

- *Organisation par une autre ligue* :

Prise en charge par la ligue de 10 € par jeunes de la Ligue au titre de l'hébergement, versé directement à l'organisateur.

**Groupe Haut Niveau (HNOcc)**: Remboursement de 50% des frais d'hébergement des stagiaires  
Remboursement de la totalité des frais de déplacement (**même en cas de transport de jeunes d'autres clubs**) et d'hébergement des encadrants.

## **VI - FRAIS D'ORGANISATION DES STAGES ET FORMATIONS**

Prise en charge par la ligue des frais d'organisation.

## **VII - COMITE DIRECTEUR :**

Remboursement des frais de déplacement et autres frais liés aux fonctions des membres du Comité Directeur : AG Fédérale, frais postaux etc...